

CADRE LÉGAL

Art. L.554-1, L.554-5,
R.554-1 et R.554-38 du
Code de l'environnement



TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.
En intra-entreprise : sur devis.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à IAIPR.
- Organiser la prévention en amont des travaux.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR - Concepteur.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant assurer le suivi des projets de travaux à proximité des réseaux (salariés du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et chef de projet).

MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives.

La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.
- Poste informatique avec une connexion internet.



DURÉE

De 7 heures sur une journée.

NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 12 maximum.

VALIDITÉ

5 ans.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





PROGRAMME THÉORIQUE

- Le cadre légal et la réglementation :
 - Le contexte législatif et réglementaire de l'AIPR.
 - Les acteurs de l'AIPR : l'opérateur, l'encadrant et le concepteur.
 - La responsabilité de chaque acteur.
- Les procédures concepteur avant le chantier :
 - Connaître le formulaire DT.
 - Savoir utiliser le guichet unique.
 - Savoir réaliser les investigations complémentaires.
 - Savoir détecter les réseaux : cartographie des ouvrages.
 - Connaître les clauses des marchés et DCE.
 - Connaître le marquage - piquetage.
 - Les différentes compétences des acteurs AIPR.
- Les procédures encadrant avant le chantier :
 - Connaître le formulaire DICT.
 - Les analyses et les réponses du DCE et du marché.
 - Connaître l'application du guide technique.
 - Savoir lire les indices et affleurants.
 - Les règles des travaux sans tranchée.
- Les procédures à appliquer pendant les travaux :
 - Comprendre et savoir utiliser les constats d'arrêt et de sursis.
 - Comprendre et savoir utiliser les constats de dommage.
 - Les différentes opérations sur chantier.

PROGRAMME PRATIQUE

- Des entraînements au QCM sont réalisés avant l'examen afin de contrôler les connaissances acquises.



ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

La formation est évaluée en fin de session avec un QCM de 40 questions.

DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

